## Le Service de l'environnement Créé en 1962

POUR DES ESPACES DE VIE INTACTS ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU VALAIS







Maintenir, respectivement améliorer la qualité de l'environnement.



CONTRÔLER SURVEILLER



Le Service de l'environnement (SEN) s'appuie sur les dispositions fédérales et cantonales et collabore avec de nombreux acteurs publics et privés.



5

sections



80

collaboratrices et collaborateurs



> 1500

échantillons analysés pour quantifier l'état de l'environnement



2 sites



> 2600

dossiers d'autorisation préavisés\*



> 6800

contrôles et inspections

## **PROTECTION**

Le SEN intervient activement là où des dangers évidents menacent l'être humain et l'environnement.

- Assainissement des sites contaminés
- Protection des eaux souterraines
- Modernisation des infrastructures pour réduire Réduction des polluants et des déchets les émissions polluantes

## **PRÉVENTION**

STRATÉGIE 2030 : CHAMPS D'ACTION

Le SEN prend des mesures préventives lorsqu'il existe des risques à long terme pour l'être humain et l'environnement.

- Protection des sols
- Surveillance des eaux
- Surveillance de l'électrosmog
- Réduction des nuisances sonores

- Réduction des polluants atmosphériques
- Gestion circulaire des ressources
- Etude de l'impact sur l'environnement et évaluation des effets sur l'environnement

## DÉVELOPPEMENT

- Ce champ d'action comprend le développement de partenariats stratégiques et l'engagement du SEN dans l'Agenda 2030 du canton du Valais.
- Le SEN participe activement à l'élaboration du premier plan climat Valais.

